

Droit - Économie - Sciences Sociales

Vaugirard 1

Session : Janvier 2017
Année d'étude : Première année de licence en droit
Discipline : *Institutions judiciaires, institutions administratives (équipe 2)*
(Unité d'Enseignements Complémentaires 1)
Titulaires du cours : Monsieur Pierre CROCQ
Madame Delphine LAGRANGE

Documents autorisés :

Les étudiants n'ont droit à aucune documentation si ce n'est, pour les étudiants étrangers, un dictionnaire leur donnant la traduction des termes français dans leur langue maternelle et à la condition que ce dictionnaire ne comporte aucune annotation.

Veillez répondre aux questions suivantes :

• Institutions judiciaires :

- 1°) Depuis quand est-il possible à une personne, victime d'une violation de la convention européenne des droits de l'homme, de saisir la Cour européenne des droits de l'homme ? A quelles conditions de recevabilité cette requête individuelle est-elle soumise aujourd'hui ?

(Question notée sur 2,5 points)

- 2°) Quelle était la juridiction qui était compétente avant le 1er janvier 2017 pour juger les litiges en matière civile dont le montant était inférieur ou égal à 4000 € ? Par quelle juridiction ces litiges sont-ils aujourd'hui jugés ?

(Question notée sur 1 point)

- 3°) Quand une affaire est-elle jugée en formation restreinte par une chambre de la Cour de cassation ? Cette formation joue-t-elle un rôle dans la lutte contre les pourvois dilatoires ?

(Question notée sur 2,5 points)

• Institutions administratives :

- 4°) Quelles sont les grandes étapes de la décentralisation ?

(Question notée sur 3 points)

- 5°) Qu'est-ce que la justice retenue ?

(Question notée sur 1 point)